

Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 septembre 2024

Convocation du 23 août 2024 Lieu : mairie 20h00

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 11: 10+1 pouvoir

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Madame Laure DANGLA-GENDREAU est nommée secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, Nadine GARNIER., DANGLA-GENDREAU Laure, Betty HILAIRE-LOMBARD, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, Jean-Philippe LAMY, Pierre LAGRANGE. EVRARD Julien. Guillaume BOUCHER.

Absentes excusées : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, Anne-Marie VOISE

Pouvoirs : Mme Anne-Marie VOISE donne pouvoir à Mr Bernard DELOMENIE.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 juin 2024
- Tarifs cantine, garderie, salle polyvalente
- RGPD (données personnelles)
- Comptoir
- Travaux à prévoir, demande de subvention
- Décision modificative de crédits assainissement
- Affaires diverses

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h05

Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 juin 2024 : Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 03 juin 2024 qui ne fait l'objet d'aucune remarque

VOTE : à l'unanimité des membres présents et représentés (10+1 pouvoir)

Tarifs cantine, garderie, salle polyvalente :

Cantine : Suite à la réunion du RPI, après avoir étudié le coût des fournitures alimentaires sur 2 ans, il s'avère que le coût augmente sensiblement. Il est à noter que la cantine de St Priest Ligoure est à un taux de 40% de produits bio (la Loi EGALIM préconise 20 % pour être labélisé.) .Les denrées ont moins augmenté mais les fluides augmentent également. Le Conseil Municipal décide d'une augmentation de 0.10 € par repas adulte et 0.10 € par repas enfant, à compter du 02 septembre 2024, ce qui porte le prix à :

Repas enfant 2023 : 2.80 €

Repas adulte 2023 : 4.40 €

Repas enfant 2024 : 2.90 €

Repas adulte 2024 : 4.50 €

VOTE : à l'unanimité des membres présents et représentés (10+1 pouvoir)
DELIBERATION N°2024-26

Garderie : Les tarifs de la garderie restent identiques, à savoir : 1.70 € le matin, 1.70 € le soir
Le Conseil Municipal décide de garder les tarifs actuels.

Salle polyvalente : Nous vous rappelons les tarifs instaurés en 2022. Monsieur le Maire propose une hausse des tarifs compte tenu de la forte hausse des tarifs de l'électricité et de l'eau.

Personnes habitant sur la commune ou leurs descendants directs : **Forfait de 200 € plus 0,50 € par couvert** au lieu de Forfait de 180 € plus 0,50 € *par couvert*.

Personnes habitant sur l'ex C.C.P.N. (Janailhac, Meilhac, Nexon, Rilhac Lastours, St Hilaire les Places, St Jean Ligoure, St Maurice les Brousses) : **Forfait de 200 € plus 0,50 € par couvert** au lieu de Forfait de 180 € plus 0,50 € *par couvert*.

Associations communales : Location gratuite mais forfait de **25 €** pour l'utilisation de la vaisselle et **50 € pour le chauffage du 15 octobre au 30 avril (ou sur demande hors de cette période)**

Associations non communales ou Particuliers habitant hors de l'ex CCPN : **Forfait de 400 € plus 0,50 € par couvert** au lieu de Forfait de 360 € plus 0,50 € *par couvert*.

Il sera appliqué, à tout utilisateur, un forfait de **80 € pour le chauffage**. (sauf associations communales) au lieu de 50 €.

Une **caution de 400 € (300 € + 100 €)** sera demandée à tout locataire (y compris les associations communales) lors de la remise des clefs, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Lors du retour des clefs, une somme forfaitaire de **100 €** pourra être facturée pour défaut de nettoyage des locaux, et, ou, de la vaisselle prêtée. Chaque verre, assiette ou couvert, cassé ou manquant, sera facturé **2 €** et chaque autre ustensile détérioré ou manquant sera payé à sa valeur de remplacement.

Un forfait de 80 € sera demandé à tout utilisateur du 15 octobre au 30 avril ou sur demande hors de cette période

Changement des tarifs comme suit :

Personnes habitant sur la commune ou leurs descendants directs : **Forfait de 200 € plus 0,50 € par couvert**.

Personnes habitant sur l'ex C.C.P.N. (Janailhac, Meilhac, Nexon, Rilhac Lastours, St Hilaire les Places, St Jean Ligoure, St Maurice les Brousses) : **Forfait de 200 € plus 0,50 € par couvert**.

Associations communales : Location gratuite mais forfait de **25 €** pour l'utilisation de la vaisselle et **50 € pour le chauffage du 15 octobre au 30 avril (ou sur demande hors de cette période)**

Associations non communales ou Particuliers habitant hors de l'ex CCPN : **Forfait de 400 € plus 0,50 € par couvert**.

Il sera appliqué, à tout utilisateur, un forfait de 80 € pour le chauffage du 15 octobre au 30 avril ou sur demande hors de cette période (Sauf associations communales)

Une **caution de 400 € (300 € + 100 €)** sera demandée à tout locataire (y compris les associations

communales) lors de la remise des clefs, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Lors du retour des clefs, une somme forfaitaire de **100 €** pourra être facturée pour défaut de nettoyage des locaux, et, ou, de la vaisselle prêtée. Chaque verre, assiette ou couvert, cassé ou manquant, sera facturé **2 €** et chaque autre ustensile détérioré ou manquant sera payé à sa valeur de remplacement.

**VOTE : à l'unanimité des membres présents et représentés (10+1 pouvoir)
DELIBERATION N°2024-27**

Pour information, ci-dessous le tableau des locations sur 3 ans :

ANNEE	Factures électricité	Associations communales	Associations hors commune	Habitants ex com com	Habitants hors ex com com
2022		9	6	21	1
2023	3507.40 €	11	6	15	1
2024	3025.80 € au 02.09.2024	16	6	15	2

RGPD (données personnelles) : Monsieur le maire rappelle le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). La commune avait fait appel au Cabinet Themys dès 2018 afin de se mettre en conformité. Suite au décès de son dirigeant, il n'a pas été possible de donner suite. Le Centre de Gestion de la Haute-Vienne a mis en place un contrat groupe en 2022. Le Conseil Municipal a délibéré le 09 mai 2022 (délibération n°2022-22) acceptant l'étape n°1 du contrat (mise en place) mais pas l'étape n°2 (suivi annuel) qui avait été jugé onéreux. La Société Data Vigi Protection n'a pas souhaité donner suite en arguant que nous devions prendre les 2 étapes (mise en place et suivi annuel). La Société Themys vient d'être reprise et nous propose un devis comme suit :

Mise en place des registres et nomination d'un DPO : 800 € HT
Suivi annuel : 450.00 € HT

Le Conseil municipal demande d'autres devis et remet la question à la prochaine réunion.

Comptoir : L'étude de sol a été effectuée, vous en avez reçu le résultat. Nous devrions lancer l'appel d'offres dans les prochains jours.

Nous avons reçu l'arrêté attributif de subvention de la part de la DRAC : 113 559 €

La Région nous demande afin d'affiner au mieux le dossier d'inclure les coûts de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie en modifiant la délibération n°2024-24 du 03 juin 2024.

Coûts de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie :

* Etude thermique : 1250 € HT

* Etude géotechnique : 3055 € HT

* Maîtrise d'œuvre : 22 940.69 € HT

* Architecte : 11 075.04 € HT

* TOTAL : 38 320.73 € HT

**VOTE : à l'unanimité des membres présents et représentés (10+1 pouvoir)
DELIBERATION N°2024-28**

Pour information, le tableau ci-dessous des subventions allouées. Le dossier « EUROPE » est toujours en cours.

	COMPTOIR	BIBLIOTHEQUE
DRAC		113 559 € 50 % de 227 118 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	37 250 € 30 % de 100 000 €	30 000 € 20 % de 186 500 €
DETR ETAT	136 560 € 40 % de 341 400 €	
COMMUNAUTE DE COMMUNES		50% du reste à charge HT
EUROPE	En cours	En cours
REGION	En cours	En cours

Travaux à prévoir, demande de subvention : Monsieur le maire indique qu'il a été constaté une vitesse excessive sur la rue Léonard Laspougeas. Il expose aux membres du Conseil municipal que la commune peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police pour l'aider à financer les différentes tranches des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière. Il propose de faire installer un ralentisseur (devis en cours) et de demander une subvention au titre de la subventions amendes de police.

VOTE : à l'unanimité des membres présents et représentés (10+1 pouvoir)

DELIBERATION N°2024-29

Décision modificative de crédits assainissement : Nous devons amortir cette année les travaux et subvention concernant les travaux du bourg terminés en 2019. Nous les avons oubliés dans nos provisions. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement

C/6811-042 : + 6 500 €

C/6063 : - 3 000 €

C/6061 : - 1 000 €

C/61523 : - 2 500 €

Investissement

C/28158-040 : + 6 500 €

C/2156 : + 3 000 €

C/2158 : + 3 500 €

VOTE : à l'unanimité des membres présents et représentés (10+1 pouvoir)

DELIBERATION N°2024-30

Affaires diverses :

Apprentie : Pour rappel nous avons demandé au comité social territorial l'autorisation de prendre une apprentie à l'école. L'autorisation a été donnée et la demande de financement acceptée par le CNFPT à hauteur de 100% pour le coût de la formation. La rémunération sera de 43% du SMIC sur une base de 35 heures par semaine.

Ecole : St Priest Ligoure compte cette année 8 petites sections, 14 moyennes sections et 18 grandes sections répartis en 2 classes. Les enseignantes sont Mme Virginie Dupuy-Renaud et Mme Céline Durieux.

Les ATSEM sont Mmes Yannick Théodore et Lise-Marie Cuillerdier.

Cette année nous recevons une apprentie, Mme Eve Debord dans la classe des petits/moyens.

Mme Séverine Dudognon s'occupe de la garderie et du service à la cantine.

Mme Lucie Renaudie est reconduite à son poste de cuisinière.

Cette année les AESH, qui accompagnent les enfants en situation de handicap ne seront plus rémunérées par la commune pendant le temps du repas (lorsque l'enfant en a le besoin) mais par l'Etat.

Le contrat de la personne en renfort sur la garderie n'a pas été renouvelé en raison de la baisse des effectifs

Site internet : Le site internet de la commune est maintenant accessible avec la même adresse.

Fête : Rendez-vous le samedi 14 septembre pour un marché de producteurs et un feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15

DELIBERATIONS DU 06 juin 2024	
N°2024-26 : Tarifs de la cantine à partir du 02 septembre 2024	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-27 : Tarifs salle polyvalente	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-28 : Comptoir intégration des honoraires de maîtrise d'œuvre.	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-29 : Demande de subvention au titre de la Subvention Amendes de Police pour la mise en place d'un ralentisseur « Rue Léonard Laspougeas »	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2024-30 : Décision modificative n°1 Budget assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Maire, Bernard DELOMENIE



La secrétaire de séance, Laure DANGLA-GENDREAU



